



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Groupe Santé Devonian annonce une augmentation de son financement sans courtier à 2 000 000 \$

QUÉBEC, le 24 avril 2020 – Groupe Santé Devonian inc (« **Devonian** » ou la « **Société** ») (TSXv: GSD), une société biopharmaceutique botanique en stade avancé de développement axée sur l'élaboration d'un portefeuille unique de médicaments d'ordonnance et de produits cosméceutiques d'origine botanique, annonce qu'elle a pris la décision d'augmenter la valeur de son placement privé sans courtier de 330 000 \$ annoncé dans le communiqué de presse daté du 22 avril 2020 à un produit brut total pouvant atteindre jusqu'à 2 000 000 \$ (le « **Placement** »).

Le Placement, y compris le placement privé sans courtier de 330 000 \$ annoncé le 22 avril 2020, sera désormais composée de :

- l'émission d'un maximum de 11 133 334 actions à droit de vote subalterne au prix de 0,15 \$ par action à droit de vote subalterne dans le capital de la Société (les « **Actions à droit de vote subalterne** ») pour un produit brut total d'environ 1 670 000 \$; et
- un placement privé sans courtier de 1 555 554 unités de la Société (chacune, une « **Unité du premier placement** »), au prix de 0,15 \$ par Unité du premier placement, pour un produit brut total de 173 333 \$ (le « **Premier placement** ») et 994 712 unités de la Société (chacune, une « **Unité du deuxième placement** » et collectivement avec l'Unité du premier placement, les « **Unités des placements** »), au prix de 0,1575 \$ par Unité du deuxième placement, pour un produit brut total de 156 667 \$ (le « **Deuxième placement** »). Chaque Unité du premier placement souscrite en vertu du Premier placement est composée d'une Action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription (un « **Bon de souscription du premier placement** »). Chaque Bon de souscription du premier placement donnera à son détenteur le droit de souscrire à une Action à droit de vote subalterne de la Société, au prix de 0,25 \$ par Action à droit de vote subalterne, pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement, sous réserve d'une clause d'accélération. Chaque Unité du deuxième placement souscrite en vertu du Deuxième placement est composée d'une Action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription (un « **Bon de souscription du deuxième placement** »). Chaque Bon de souscription du deuxième placement confère à son porteur le droit de souscrire à une Action à droit de vote subalterne de la Société, au prix de 0,25 \$ par Action à droit de vote subalterne, pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement, sous réserve d'une clause d'accélération. Pour plus de détails, veuillez vous référer au communiqué de presse du daté 22 avril 2020, publié sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

L'émission des Unités des placements et des Actions à droit de vote subalterne est conditionnelle à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et sera assujettie à une période de détention de 4 mois et un jour.



De plus, certaines coquilles ont été constatées dans le communiqué de presse daté du 22 avril 2020. Le premier point du premier paragraphe aurait dû se lire comme suit :

- « 146 561 unités au prix unitaire de 0,202 \$ (chacune, une « **Unité** ») seront émises aux porteurs de débentures émises lors de la deuxième tranche du placement privé clôturée le 31 août 2018, en contrepartie des intérêts dus le 28 février 2020 pour un montant total de 29 605 \$. Chaque Unité se compose d'une action à droit de vote subalterne de la Société (une « **Action à droit de vote subalterne** ») et d'un bon de souscription (un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription permet à son détenteur de souscrire une Action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 0,263 \$ pour une période de 48 mois; et »

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis ou à des « personnes américaines » (les « **Personnes américaines** »), tel que ce terme est défini dans la *Regulation S* pris en vertu de la Loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* en sa version modifiée (la « **Loi des États-Unis** »). Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi des États-Unis ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des Personnes américaines sans enregistrement préalable ou sans dispense applicable des exigences d'inscription.

Au sujet de Devonian

Groupe Santé Devonian inc. est une société biopharmaceutique botanique en stade avancé de développement qui emploie une stratégie novatrice ciblant des besoins médicaux non comblés. La principale stratégie de Devonian est de développer des médicaments d'ordonnance d'origine botanique dérivés d'élément végétal et d'algue pour le traitement des maladies inflammatoires auto-immunes incluant, mais sans s'y limiter, la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Fondé sur une assise de 15 années de recherche, l'objectif de Devonian est également appuyé par les directives réglementaires de la FDA, l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, favorisant un processus de développement de produits médicamenteux botaniques d'ordonnance plus efficient que celui des médicaments d'ordonnance classique. La Société est également engagée dans le développement de produits cosméceutiques de grande valeur, mettant à profit la même approche de propriété utilisée avec ses offres pharmaceutiques. Incorporée en 2015, Groupe Santé Devonian inc. a son siège social à Québec, Canada où sont également situées ses installations d'extraction de pointe avec traçabilité complète « de la semence au comprimé ». Sa récente acquisition de la division commerciale Altius Healthcare multiplie ses occasions de diversification et de croissance. Devonian est une société cotée à la Bourse de croissance TSX de Toronto (**TSXv:GSD**).

Pour plus de détails, visitez le www.groupe-devonian.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs sur les objectifs, les stratégies et les activités de Devonian. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à certains risques et incertitudes. Ces énoncés sont de



nature « prospective » puisqu'ils sont fondés sur nos attentes présentes à l'égard des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités et sur diverses estimations et hypothèses. Les événements ou les résultats réels sont susceptibles de différer considérablement de ceux prévus dans le cadre des énoncés prospectifs si des risques connus ou inconnus affectent nos activités ou si nos estimations ou nos hypothèses s'avèrent inexactes. Ces risques, estimations et hypothèses incluent, mais sans s'y limiter, la capacité de Devonian d'assurer le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques et dermo-cosmétiques à valeur ajoutée, la disponibilité de ressources financières pour mener à bien des projets de recherche et développement, le succès et la durée d'études cliniques, la capacité de Devonian de se prévaloir des occasions d'affaires dans l'industrie pharmaceutique et dermo-cosmétique, les incertitudes liées au processus de réglementation et tout changement du contexte économique. Vous trouverez une analyse plus exhaustive des risques qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de nos attentes présentes de façon importante dans le prospectus en date du 21 avril 2017, sous la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des énoncés prospectifs. Par ailleurs, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles, à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenus en vertu des lois et règlements applicables aux valeurs mobilières.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Contact :

Dr André P. Boulet, PhD
Président-directeur général
Groupe Santé Devonian inc.
Téléphone : (514) 248-7509
Courriel : apboulet@groupepedevonian.com